

DIRECTION GÉNÉRALE

Direction Narbonne Plage

Mairie annexe de Narbonne Plage

Narbonne-Plage, le 23 mai 2023

**AVIS DE PUBLICITE PREALABLE A LA DELIVRANCE D'UN TITRE
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE NARBONNE
POUR L'EXPLOITATION D'UNE ACTIVITE DE KITE SURF**

Afin de satisfaire aux dispositions des articles L.2121.1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) et d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation du domaine public de la Ville de Narbonne pour l'exercice d'activités économiques, celle-ci procède à une publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public en application des articles ci-dessus cités du CGPPP.

Article 1 : Objet de l'occupation :

La Ville de Narbonne propose de mettre à disposition un emplacement situé sur le parking du Créneau Naturel en vue de l'exploitation de structures démontables pour une activité de kite surf. La vente de boissons de 1^{ère} catégorie pourra être autorisée ainsi que la vente à emporter de produits type « snacking ».

Surface : 75 m²

Article 2 : Durée de l'occupation

L'autorisation d'occupation est délivrée pour une durée précaire et révocable de 3 ans (2023-2025), renouvelable, à compter du 1^{er} avril 2026.

Article 3 : Période d'exploitation

Elle a un caractère saisonnier. La période d'exploitation commence au plus tôt, le 1^{er} avril et s'achève au plus tard le 15 novembre. Les installations et équipements de l'occupant peuvent être maintenus sur le domaine public en dehors de cette période.

Article 4 : Redevance

L'autorisation d'occuper une partie du domaine public sera consentie moyennant le versement par le titulaire d'un droit forfaitaire annuel s'élevant à 1300€ actualisable de 4% par an

Le dossier de candidature devra comporter :

- Le dossier de présentation de l'activité proposée notamment :
 - Plan d'implantation et visuels de la structure et de l'ensemble du matériel qui sera implanté sur la terrasse ;
 - Détail de l'activité commerciale proposée : type d'activités, horaires d'exploitation...
 - Une photocopie de l'inscription au registre du commerce (datant de moins de 3 mois) ;
 - Une copie de l'assurance en responsabilité civile de l'exploitant
 - L'expérience professionnelle

Critères de sélection :

Les critères suivants seront pris en compte :

- qualité du projet : présentation générale, intégration dans le site, qualité du matériel : 50%
- Pertinence et qualité des produits et activités proposées : 30%
- L'expérience : 20%

La présente publicité préalable est faite sur le site internet de la Ville de Narbonne

(<http://www.narbonne.fr>) et restera en ligne jusqu'au 8 juin 2023.

Les renseignements complémentaires sont à demander à la Ville de Narbonne auprès de :

Mairie Annexe de Narbonne-Plage
Cité administrative
4 avenue du Théâtre
11100 Narbonne-Plage
Tél. 04 68 49 82 03

Les dossiers de candidature devront être adressés au plus tard le 8 juin 2023 sous pli à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Toute offre reçue hors délai ou incomplète ou portant sur une activité autre que celle définie ci-dessus sera rejetée.